

Déclaration liminaire du Sneec-CFTC à la CCM du 22 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les membres de la commission consultative mixte,

La CCM est une instance capitale pour la carrière des enseignants contractuels d'État. Les représentants du Sneec-CFTC y siègent depuis son existence et exercent leur mission avec rigueur afin de garantir, tout comme les autres membres de l'Administration ou des syndicats, son bon fonctionnement et le respect des règles concernant les dossiers qui y sont examinés.

Dans ce cadre, nous souhaitons revenir sur les promotions par listes d'aptitude 2022. Nous avons reçu les tableaux des candidats à ces différentes promotions pour la CCM du 5 juillet dernier. Au regard des erreurs constatées, de nouveaux tableaux nous ont été transmis début septembre, tableaux dans lesquels persistaient des interrogations ou des anomalies que nous vous avons transmises. Les résultats ont été publiés sur *ChloroFil* mardi 20 septembre 2022, avec l'absence d'au moins deux agents, recrutés en catégorie 3 en 2009 et 2011, qui sont pourtant éligibles. Nous ne comprenons pas les raisons de leur exclusion et nous souhaiterions obtenir des éclaircissements.

Dans le cadre de notre accompagnement et du suivi des situations de nos collègues, nous savons vos efforts pour rattraper les retards de paiement, traiter les dossiers administratifs, répondre aux problématiques que nous vous soumettons.

De façon récurrente, les agents nous sollicitent sur le manque de lisibilité des éléments composant leur feuille de salaire. Beaucoup ne comprennent pas les éléments pris en compte, ni les variations de salaire qui apparaissent, d'un mois à l'autre. Quelle(s) solution(s) le SRH a-t-il à sa disposition pour rendre plus compréhensibles les feuilles de salaire ? Nous avons pensé à une piste qui serait d'élaborer le calendrier prévisionnel des différentes campagnes de versement. Cela éviterait qu'à chaque CCM, nous vous sollicitions pour savoir quand telle ou telle régularisation aura lieu et nous permettrait de renseigner les enseignants plus facilement.

Pour continuer, le Self mobile avait été annoncé comme un outil permettant de recenser le parcours d'un enseignant, avec l'ensemble de sa situation administrative et facilitant la communication entre les agents et leur gestionnaire de proximité. À ce jour, il est peu renseigné et les agents n'obtiennent pas de réponses à leurs questions. Son développement est-il en cours ?

Aujourd'hui, nous examinons les résultats des RDV de carrière 2020/2021. Ils sont très attendus par les enseignants contractuels car cette étape dans leur parcours professionnel constitue un investissement et un enjeu non négligeable. Nous espérons que les résultats des RDV de carrière de l'année 2021/2022 pourront être examinés en CCM avant les vacances d'été, afin que la CCM de septembre 2023 prochain examine les résultats des RDV de carrière 2022/2023, tel que le calendrier initial PPCR le prévoyait.

Enfin, le décret instaurant les nouvelles modalités pour postuler à la classe exceptionnelle étant promulgué depuis le 17 septembre, nous espérons pouvoir annoncer une bonne nouvelle à nos collègues, à savoir que la note de service sera publiée au BO avant les vacances de Noël.

Nous vous remercions de votre attention.

Pour le Sneec-CFTC
Stéphane Prudet, titulaire
Estelle Claverie, suppléante